

# Les définitions néolibérales de la démocratie, entre critique et recatégorisation

Nathanaël Colin-Jaeger et Carolina Verlengia

**Abstract:** This introduction to the dossier offers an overview of the different relationships between neoliberalism and democracy. After defining the concept of neoliberalism we develop a typology of the relations between neoliberalism and democracy, highlighting (i) an opposition of neoliberals to a certain concept of democracy, understood as popular sovereignty, (ii) a defense of a limited and framed democracy, taking the form of a constitutional democracy, and finally (iii) a defense of the normative ideal of individual sovereignty realized in the market as converging with the concept of democracy. This introduction therefore proposes a survey of contemporary research in the field, but also contributes to clarifying the issues at stake. Finally, we present the dossier and how the contributions fit into our typology.

1. “Comme vous le comprendrez il est possible pour un dictateur de gouverner en accord avec les principes libéraux. Inversement il est tout à fait possible pour une démocratie de gouverner de façon totalement illibérale. Personnellement je préfère un dictateur libéral qu’un gouvernement démocratique illibéral”<sup>1</sup>. Cette formule de Hayek, tirée d’une interview de 1981 au journal chilien *El Mercurio*, alors que Pinochet est au pouvoir dans le pays, a alimenté bien des discussions sur les sympathies néolibérales pour l’autoritarisme<sup>2</sup>. Wolfgang Streeck<sup>3</sup> a par ailleurs montré comment le néolibéralisme s’opposait en pratique à la démocratie, par la financiarisation de la dette, ce qui a pour conséquence la perte de souveraineté des états

---

\* ENS de Lyon, TRIANGLE UMR 5206 (carolina.verlengia-bertanha@ens-lyon.fr); ENS de Lyon, TRIANGLE UMR 5206 (nathanael.colin@ens-lyon.fr).

<sup>1</sup> Interview de Hayek dans “El Mercurio”, le 12 Avril 1981.

<sup>2</sup> On peut citer Gamble (1994), MacEwan (1997) Bourdieu (1998), Wacquant (2009), Dardot, Laval (2009; 2016), Brown (2015) et plus récemment MacLean (2017), Chamayou (2018), Brown (2019) et Biebricher (2020), comme exemples de positions critiquant le caractère autoritaire et antidémocratique du néolibéralisme. Plus largement les approches issues de la critique marxiste, par exemple les travaux de Duménil, Levy (2014) ou Harvey (2005) pointent également vers l’autoritarisme de la politique de classe menée depuis les années 1970. Toute la veine critique du néolibéralisme est ainsi presque consensuelle sur cette thèse.

<sup>3</sup> Streeck (2014).

démocratiques, instauration et défense de l'austérité budgétaire au moyen de règles constitutionnelles, multiplication des institutions indépendantes comme les banques centrales ou le Fond Monétaire International pour prendre en charge les questions monétaires, ou encore internationalisation des prises de décision politiques. Le développement de ce qu'on appelle néolibéralisme semble bien s'accompagner d'une destruction progressive du "demos"<sup>4</sup>, réduit à une instance consultative par le biais de référendums. Nous serions donc entrés dans le monde de la "post-démocratie"<sup>5</sup>, marqué par des crises, qui sont autant de lieux d'expérimentation pour le néolibéralisme<sup>6</sup>.

D'un autre côté, les néolibéraux défendent, néanmoins, la compatibilité profonde du néolibéralisme et de la démocratie<sup>7</sup>. Les deux théories seraient liées dans un même refus de politiques liberticides et fondées ainsi sur un même idéal de souveraineté individuelle. Une certaine conception de la démocratie est certes critiquable, mais en vertu d'une vision encore plus haute de celle-ci. Si on excepte quelques cas extrêmes comme Hermann-Hoppe<sup>8</sup> et la fibre conservatrice d'un Röpke<sup>9</sup>, les néolibéraux continuent de se réclamer de façon positive à l'esprit originel de la démocratie.

Il apparaît ainsi abusif de qualifier, sans autres formes de procès, le néolibéralisme d'anti-démocratique<sup>10</sup>, car les relations entre les deux concepts ont été, et ce depuis les années 1930 et la naissance du néolibéralisme, ambiguës. Si plusieurs discours néolibéraux sont ouvertement critiques de la démocratie c'est pour aboutir, selon eux, à une redéfinition de ce qu'elle devrait être. L'opposition frontale entre néolibéralisme et démocratie laisse donc dans l'ombre tout une partie du discours néolibéral: celle concernant une recatégorisation du concept de démocratie par les néolibéraux.

Dans cette introduction nous nous proposons tout d'abord de partir d'une définition de ce que nous entendons par néolibéralisme. Puis, nous présentons un compte-rendu des travaux déjà effectués sur les relations entre néolibéralisme et démocratie, afin de suggérer, ensuite, une *typologie des rapports* entre ces deux éléments qui soit complémentaire à ce que d'autres auteurs ont déjà proposé, se développant sous les modalités de *la critique de la souveraineté populaire*, d'une *théorie de la démocratie limitée*,

---

<sup>4</sup> Davies (2014); Brown (2015).

<sup>5</sup> Crouch (2004; 2011).

<sup>6</sup> Klein (2007); Mirowski (2013).

<sup>7</sup> Vanberg (2008; 2010; 2018).

<sup>8</sup> Hermann-Hoppe (2001).

<sup>9</sup> Solchany (2015).

<sup>10</sup> Biebricher (2015).

et d'une *redéfinition de l'idéal démocratique*. Dans ce travail, nous nous limiterons à un point de vue panoramique et descriptif, sans chercher à esquisser une évaluation normative des positions néolibérales ou, encore, à en souligner les problèmes. Nous laissons aux articles de ce numéro le soin de déplier les conceptions des propositions néolibérales et de les problématiser, travaux que nous présenterons dans la dernière partie de cette introduction.

## **2. Néolibéralisme et définition néolibérale de la démocratie**

Le néolibéralisme est un terme controversé et confus<sup>11</sup> qui n'a pas manqué de faire l'objet de théorisations et d'interprétations diverses, si ce n'est antagonistes<sup>12</sup>. Par ailleurs, l'utilisation même du terme est discutée – certains posent la question de savoir s'il s'agit d'un concept scientifique ou d'une insulte idéologique<sup>13</sup> – et depuis les cours de de Michel Foucault au Collège de France (1979), la diversification de ses usages rend également toute définition malaisée.

On peut distinguer ainsi plusieurs approches (foucauldienne, marxiste, bourdieusienne)<sup>14</sup> qui mettent en avant différentes définitions du néolibéralisme, compris à tour de rôle comme une doctrine, un moment de l'évolution du capitalisme ou encore un ensemble de politiques publiques mises en place depuis les années 1970 et la "contre-révolution néolibérale"<sup>15</sup>. Dans ce cadre émergent toute une série de problèmes quant à ce que l'on peut légitimement appeler *néolibéral* en termes de politiques publiques. Un des moyens possibles pour fixer une définition du néolibéralisme est, selon nous, de revenir à une signification historique du terme.

Depuis plus d'une dizaine d'années, plusieurs travaux rigoureux ont étudié, en effet, la formation du mouvement néolibéral<sup>16</sup> à partir des années 1930. Le néolibéralisme, dont la naissance est généralement actée en 1938 avec le Colloque Lippmann, est compris, dans ce cadre, comme

---

<sup>11</sup> Caré, Châton (2016).

<sup>12</sup> Flew (2014).

<sup>13</sup> Boas, Gans-Morse (2009).

<sup>14</sup> Voir l'introduction de Audier (2012) ou la présentation de Caré, Châton (2016) par exemple.

<sup>15</sup> Lebaron (1998).

<sup>16</sup> Dans le champ de l'histoire des idées politiques et de la philosophie on peut citer, de façon non exhaustive, Audier (2008, 2012), Jackson (2012), Mirowski, Plewhe (2009), Peck (2010), Burgin (2012), Cristoph (2012) ou encore Beddeleem (2017), Biebricher (2018), Slobodian (2018), Innset (2020), Milanèse (2020).

une réponse à une triple situation de crise: *une crise sociale et économique*, illustrée par la crise de 1929 et les problèmes rencontrés par les sociétés européennes et américaines entre les deux guerres; *une crise politique*, marquée par la montée des divers totalitarismes, fascismes et collectivismes; et enfin *une crise idéologique*, caractérisée par l'échec historique du libéralisme du laissez-faire. Les auteurs libéraux réunis au Colloque Lippmann – ou, à partir de 1947, à la Société du Mont-Pèlerin –, comme Walter Lippmann, Friedrich Hayek, Wilhelm Röpke, Walter Eucken, Milton Friedman, Louis Rougier ou encore Michael Polanyi, présentent comme nécessaire le renouveau de la doctrine libérale, sous la forme d'une troisième voie entre planification socialiste et naturalisme du marché. L'entreprise néolibérale est donc celle d'une refondation, à la fois en éliminant les impuretés de la théorie libérale mais également en affrontant des problèmes ignorés par le libéralisme historique. C'est ce qu'exprime clairement Hayek lors de la création de la Société du Mont-Pèlerin:

Si les idéaux qui nous unissent – et pour lesquels, malgré de fréquents abus terminologiques nous ne pouvons trouver mieux pour les décrire que le terme de libéral – doivent avoir une quelconque chance de renaître, il nous faut réaliser une grande entreprise intellectuelle. Cette entreprise implique de purger la tradition libérale d'une partie de ses accretions accidentelles, qui lui ont été adjointes au cours de l'histoire, mais aussi d'affronter des problèmes sérieux, qu'un libéralisme caricatural a fui, ou qui ne sont devenus apparents qu'à partir du moment où le libéralisme est devenu un ensemble de principes dogmatiques et rigides<sup>17</sup>.

Le néolibéralisme comme ambition d'un libéralisme critique de sa propre histoire et de ses angles morts théoriques insiste sur un élément particulier. Les partisans du libéralisme du laissez-faire auraient en effet, mal compris le rôle de l'Etat dans la constitution de l'efficacité des marchés, négligeant également la nécessité d'une intervention active pour promouvoir la concurrence. On peut ainsi attribuer au néolibéralisme la revendication d'un *interventionnisme juridique*, selon la formule de Louis Rougier, dans lequel l'Etat doit garantir les conditions de fonctionnement de l'économie de marché, seule à même de coordonner efficacement les activités individuelles. Dans ce cadre, il faut penser le néolibéralisme non pas comme un impérialisme économiciste ou comme un ensemble de politiques publiques, mais comme une *philosophie politique*. La problématique qui émerge est celle du mode, des opportunités et des limites d'une planification libérale des règles constituant et encadrant le marché, qu'il faut distinguer d'une planification économique socialiste qui intervient non

---

<sup>17</sup> Hayek (1947, 237) nous traduisons.

pas sur les “ règles du jeu ”, mais au sein du jeu lui-même par un interventionnisme économique et non juridique. La problématique néolibérale est donc celle de la recherche des préconditions du fonctionnement du marché et de la légitimation de celles-ci d’un point de vue normatif.

Cette lecture du néolibéralisme permet ainsi la prise en compte de l’hétérogénéité caractéristique du terme, composé de mouvances distinctes (Ecole de Chicago, du *Public Choice*, tendance autrichienne, ordolibéralisme, sans parler d’individualités irréductibles à des courants particuliers) et parfois contradictoires théoriquement<sup>18</sup>, tout en conservant l’idée d’un *problème commun* qui structure un champ de réponses possibles et produit une *rationalité spécifique*<sup>19</sup>.

Dans ce contexte, il est important de noter que la démocratie est, dès le départ, un concept critiqué par les néolibéraux. De fait, le processus démocratique est concurrent de l’entreprise néolibérale, en ce qu’il autorise les peuples souverains à modifier les règles de vie en commun, y compris celles les plus fondamentales par rapport au fonctionnement du marché. Des penseurs comme Rougier<sup>20</sup> ou Lippmann<sup>21</sup> ont très tôt critiqué le modèle démocratique comme étant non seulement inadapté aux mutations connues par les sociétés modernes, mais aboutissant également à des résultats dangereux, conduisant droit vers l’autoritarisme et à des formes de tyrannie. Leurs arguments trouvent un certain écho chez d’autres penseurs de la même période, particulièrement Röpke<sup>22</sup> et Hayek<sup>23</sup>. Par la suite, la critique de la démocratie perdure chez penseurs aussi divers que Buchanan et Tullock<sup>24</sup>, à nouveau Hayek<sup>25</sup>, Friedman<sup>26</sup> et Posner<sup>27</sup> – pour ne citer que quelques figures notables.

La démocratie pensée par les néolibéraux renvoie à une conception réduite, à savoir la démocratie représentative avec vote majoritaire<sup>28</sup>. Cette réduction s’explique à la fois pour des raisons contextuelles, la montée des

---

<sup>18</sup> Audier (2013).

<sup>19</sup> Dardot, Laval (2009).

<sup>20</sup> Rougier (1929).

<sup>21</sup> Lippmann (1925).

<sup>22</sup> Röpke (1942).

<sup>23</sup> Hayek (1944).

<sup>24</sup> Buchanan, Tullock (1962).

<sup>25</sup> Hayek (1960; 1973; 1976; 1979).

<sup>26</sup> Friedman (1962).

<sup>27</sup> Posner (2003).

<sup>28</sup> Pour une présentation informée d’autres conceptions de la démocratie, agrégatives, délibératives, épistémiques, participatives ou pluralistes, on pourra lire avec intérêt Charles Girard (2019).

fascismes et totalitarisme étant perçue comme la conséquence des excès de la démocratie populaire, et théoriques, puisque les néolibéraux font fond d'une méfiance historique des libéraux envers la tyrannie de la majorité. Ce qui intéresse donc les néolibéraux est la démocratie comme institution permettant de définir les règles qui contraignent les individus en société par le biais du choix des dirigeants. Pour le dire autrement, c'est la démocratie en tant qu'institution qui légitime une forme limitée de coercition, plutôt que la démocratie comme promesse d'autodétermination, de participation et d'émancipation.

### 3. Sur les relations entre néolibéralisme et démocratie

Quelques typologies des rapports entre démocratie et néolibéralisme ont déjà été avancées. Thomas Biebricher<sup>29</sup> propose d'en étudier trois modalités, sous la forme de la restriction, du remplacement et de la complémentarité. *La restriction* renvoie aux règles pensées par les néolibéraux, visant à limiter les choix accessibles à la délibération démocratique; *le remplacement* est illustré par les théories montrant que le marché réalise mieux que la démocratie l'idéal démocratique, par le fait de prendre en compte, notamment, la souveraineté du consommateur, mais également en proposant une concurrence institutionnelle entre les Etats afin de permettre à chacun de choisir quels arrangements institutionnels il préfère; *la complémentarité*, enfin, propose de renforcer le marché par l'institution de la démocratie directe, sous la forme de référendums ou de mouvements spontanés contre la taxation par exemple. Sébastien Caré et Gwendal Châton<sup>30</sup> avancent une seconde tripartition des rapports entre démocratie et néolibéralisme, en distinguant les *refus conservateurs* de la démocratie, qui se fondent sur une critique des masses, aveuglés par des instincts populistes, les *solutions technocratiques*, mettant en avant la nécessité d'experts pour fixer de bonnes règles qui échappent au vote, et les *conceptions pluralistes* de la démocratie, défendant les droits des minorités<sup>31</sup>.

Ces deux typologies se recoupent en certains points et soulignent, à nos yeux, que les différentes approches néolibérales de la démocratie se

---

<sup>29</sup> Biebricher (2015).

<sup>30</sup> Caré, Châton (2016).

<sup>31</sup> En parallèle et complément de ce dossier on pourra aussi lire le dossier de la "Revue Tocqueville", *How Neoliberalism reinvented Democracy*, voir notamment l'introduction de Zamora Vargas (2020), qui développe, comme notre introduction, mais en insistant sur d'autres points, les spécificités de la recatégorisation néolibérale de la démocratie.

fondent sur une critique commune de celle-ci comme souveraineté populaire illimitée, qu'il s'agit dès lors de limiter ou de réorienter. Nous nous proposons de reprendre en partie certains éléments de ces typologies, tout en les complétant d'autres aspects tout aussi importants, notamment celui du retour à l'idéal démocratique contre les apories de la démocratie. Un argument essentiel des néolibéraux pour légitimer les limitations placées sur la délibération démocratique est l'idée d'une légitimité démocratique de ces contraintes. En ce sens, toute une partie de ce que Biebricher qualifie de "remplacement de la démocratie" est, au contraire, pensé par les néolibéraux comme une réalisation au plus haut degré de celle-ci. Notre objectif est ainsi de montrer à la fois la réduction néolibérale du concept de démocratie à la démocratie représentative à vote majoritaire et la diversité des reconfigurations du concept, qui est loin d'être abandonné par les auteurs néolibéraux. Ainsi, nous souhaitons présenter des axes qui renvoient moins à trois camps dans lesquels on pourrait ranger individuellement les penseurs néolibéraux, qu'à trois tendances recoupant les distinctions entre auteurs proposées par Biebricher et Caré et Châton.

#### **4. La critique néolibérale de la souveraineté populaire: critique des masses, limites de la connaissance et pluralisme des fins**

La prise en compte de la démocratie par les néolibéraux s'inaugure sous des auspices critiques. Comme nous l'avons mentionné, la critique de la démocratie est extrêmement précoce chez Lippmann, dans *Le Public Fantôme*, et chez Rougier, dans *Les Mystiques démocratiques* (1929). A la même période, *La révolte des masses* de Ortega y Gasset (1927) participe également à cet effort critique. De manière plus ou moins conservatrice<sup>32</sup>, ces différents auteurs pointent plusieurs failles dans l'idéologie démocratique, qui renvoie à une conception de la souveraineté héritée de la révolution française.

La critique des masses est particulièrement importante. Cette perspective fustige le comportement collectif de masses agissant irrationnellement, en reprenant des éléments de la psychologie de Gustave Le Bon<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> La veine conservatrice joue davantage chez Rougier, Ortega y Gasset et par la suite Röpke que chez Lippmann. Pour des développements plus substantiels de la position de Lippmann on peut lire Stiegler (2019) et Milanèse (2020), à distinguer des positions conservatrices de Röpke (Fèvre 2015; Solchany 2016). Plus largement sur l'héritage conservateur du néolibéralisme, avec des exemples pris chez Röpke, Hayek et Rougier, on pourra lire Beddeleem, Colin-Jaeger (2021).

<sup>33</sup> Hirschman (1991).

Chez Ortega y Gasset, la domination démocratique se traduit par un État omnipotent et hyperactif, s'opposant précisément au libéralisme. Plus largement, la méfiance vis-à-vis des masses, assimilées à la figure d'une démocratie extrême, d'une dictature populaire pouvant mettre en péril les libertés de certains, demeure un thème unificateur de plusieurs auteurs, selon lesquels "les masses ne pensent pas".

Cet argument est complété par une critique épistémologique qu'on trouve chez Lippmann<sup>34</sup>. Le point de vue démocratique est rendu problématique du fait de l'impossibilité d'accéder à une situation épistémique surplombant sur les processus sociaux et économiques. La démocratie, qui suppose des citoyens éclairés et omniscients, ou des représentants qui sont sélectionnés par leurs qualités, est un modèle politique désuet et inadéquat à la Grande Société, c'est-à-dire la société différenciée et mondialisée, caractérisée par une complexité insaisissable pour un cerveau individuel. Il faudrait donc proposer un modèle alternatif de démocratie si l'on veut en conserver l'idéal. Cette critique de la démocratie est donc, dès le départ, solidaire d'une épistémologie néolibérale, qu'on peut retrouver également chez Hayek dans sa critique de la planification socialiste<sup>35</sup>. De la même façon qu'il est impossible pour un planificateur de centraliser toute l'information pour diriger la production et la consommation, il est dangereux pour un gouvernement démocratique d'énoncer des règles pertinentes vis-à-vis de la complexité du monde social.

Enfin, la critique néolibérale reprend une critique ancienne de la démocratie chez les libéraux, pointant le risque d'une tyrannie de la majorité. La règle du vote majoritaire autorise la contrainte que peut exercer un groupe majoritaire sur des minorités, ce qui conduit également à l'imposition de certaines finalités morales et politiques à des individus qui ne les acceptent pas. On retrouve cette critique chez Hayek<sup>36</sup>, qui défend un pluralisme axiologique profond, dans lequel les décisions politiques ne doivent pas statuer sur des fins morales, mais laisser ouvertes les potentialités d'actions pour des individus poursuivant leurs propres fins.

Ces critiques nombreuses, idéologiques, épistémologiques et politiques, ne poussent néanmoins pas les néolibéraux à abandonner le concept de démocratie. Hayek par exemple reprend ainsi le concept, bien qu'il indique ne pas vouloir en "faire un fétiche", pour l'opposer aux théories collectivistes:

---

<sup>34</sup> Lippmann (1925).

<sup>35</sup> Hayek (1935a; 1935b).

<sup>36</sup> Hayek (1944).



Si le mot ‘capitalisme’ signifie un système de concurrence basé sur la libre disposition de la propriété privée, il faut se rendre compte que seul un tel système permet la démocratie. Lorsque le régime est dominé par une doctrine collectiviste, la démocratie finit inévitablement par se détruire elle-même<sup>37</sup>.

Ce que critiquent donc les néolibéraux c’est d’abord *une certaine conception de la démocratie*, perçue comme illimitée et dirigée par une idéologie collectiviste, selon laquelle la majorité pourrait légitimement imposer des fins à tous les individus qui composent la société. Contre cette perspective il faut conserver, si ce n’est permettre et constituer, une théorie de la démocratie limitée, c’est-à-dire une conception véritablement libérale de la démocratie.

## **5. Encadrer le jeu démocratique par des règles: rule of law, technocratie et expertise**

Chez la plupart des néolibéraux la démocratie est ainsi conservée, mais encadrée par des règles – qu’il s’agisse de procédures chez Lippmann, de la *rule of law* chez Hayek, de principes constitutionnels chez Buchanan ou de la constitution économique chez les ordolibéraux. La délibération démocratique est autorisée et valorisée, mais son champ de décision est restreint, ou bien à l’élaboration de règles générales et indéterminées, ou bien à des décisions de vote.

La reprise de la *rule of law* chez Hayek<sup>38</sup> illustre parfaitement ce point. Dans le chapitre VI de la *Route de la servitude* il défend une théorie instrumentale de la démocratie. La valeur fondamentale est la liberté, et la démocratie doit être modelée de façon à maintenir cette liberté des individus. De ce fait, les règles de coordination sociale qui sont choisies politiquement doivent se conformer à quatre caractéristiques fondamentales, à savoir *l’abstraction, la généralité, la négation et l’indétermination*. Les règles démocratiques doivent être abstraites et négatives, en ce qu’elles sont générales et fixent des limites à l’action des individus. Les règles sont des assises cognitives pour permettre aux individus de former des anticipations relativement aux conséquences éventuelles de leurs actions s’ils ne respectent pas certains principes fixés. L’indétermination renvoie à une autre caractéristique d’une bonne règle chez Hayek, à savoir qu’il doit être impossible de prévoir a priori les conséquences des règles et notamment les groupes

---

<sup>37</sup> Hayek (1944, 56).

<sup>38</sup> Hayek (1944).

qui se trouveront favorisés ou défavorisés par son adoption. La généralité et l'abstraction de la règle sont des conditions de l'indétermination, Hayek défendant l'idée selon laquelle une règle générale et abstraite est moins susceptible d'être maîtrisée par des intellects humains. De ce fait, la généralité, l'abstraction, la négativité et l'indétermination laissent ouvert un champ d'action pluriel pour les individus, garantissant, par-là, la diversité des fins individuelles.

La limitation de la démocratie prend une autre forme chez les ordolibéraux: celle de la technocratie. Les penseurs ordolibéraux, comme Eucken et Röpke, distinguent l'ordre économique de l'ordre juridique. Si les individus peuvent choisir dans l'ordre économique, ils sont en revanche privés de tout choix possible sur les règles constitutionnelles qui structurent l'existence même du marché. Eucken exprime cette différence dans son article *The Competitive Order and its Implementation*<sup>39</sup>:

La liberté du consommateur existe, mais pas la liberté de choisir comment définir les règles du jeu ou les formes du processus économique. C'est précisément le champ de la politique de l'ordre.

La connaissance des règles au fondement de la constitution économique ne sont accessibles qu'aux savants, les économistes et les juristes. Les individus des sociétés démocratiques ne sont pas compétents pour juger de ces vérités premières et la délibération démocratique voit donc son champ limité à des décisions relatives à l'élection de gouvernants de façon pacifique. La démocratie est réduite à une théorie du changement de dirigeant plutôt qu'une théorie substantielle quant à la délibération des fins, des "règles du jeu", qui demeurent l'apanage d'un aéronef savant.

Le développement de l'expertise économique lors de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle participe également de l'effort néolibéral de limitation de la démocratie. C'est une perspective visible particulièrement aux Etats-Unis, chez les économistes de Chicago ou de Virginie, qui utilisent l'analyse économique de façon à montrer ce que doivent être les règles du jeu démocratique. La perspective de Buchanan et Tullock dans *The Calculus of Consent*, qui soumet la démocratie au crible de la théorie du choix rationnel, aboutit par exemple à une défense, dans *Democracy in Deficits*, de la promotion de règles économiques constitutionnelles limitant le budget de l'Etat pour éviter les pièges auxquels conduisent inévitablement le processus démocratique.

---

<sup>39</sup> Eucken (1949, 227).

De façon similaire, les positions de Milton Friedman, et avec lui des membres de l'École de Chicago, promeuvent l'expertise des économistes, capables d'accéder à des vérités positives qui permettent de répondre aux questions normatives de politiques économiques. La délibération démocratique sur les fins est ainsi subordonnée à la recherche scientifique, en supposant que tous les individus rationnels sont, finalement, en accord sur les valeurs qu'ils défendent<sup>40</sup>. L'exemple que prend Friedman fait ainsi référence à la détermination de règles relatives à l'émission de monnaie, visant à limiter l'inflation. Le rôle de l'expert est alors défendu par les néolibéraux comme un moyen d'orienter ou d'encadrer les débats démocratiques.

## **6. Reconfigurer la démocratie: l'idéal démocratique légitimé par la souveraineté individuelle**

La limitation de la démocratie, que cela soit par des règles générales, la technocratie ou l'expertise située, ne correspond pas à une négation de la démocratie par les néolibéraux, mais plutôt à une redéfinition néolibérale de la démocratie. Qu'il s'agisse de Lippmann<sup>41</sup>, de Buchanan<sup>42</sup> ou de Hayek<sup>43</sup>, les néolibéraux n'abandonnent pas la référence à la démocratie, prétendant, au contraire, revenir à l'origine de l'esprit démocratique contre le dévoiement historique de la démocratie. On retrouve ainsi chez les néolibéraux une référence récurrente aux Pères Fondateurs américains et la construction d'un modèle concurrent de démocratie, à savoir une démocratie procédurale et formelle plutôt que substantielle. Il s'agit donc pour eux de renouveler l'esprit originel contre sa forme dévoyée ou inadaptée aux conditions actuelles. La limitation n'est pas comprise comme une restriction de l'entreprise démocratique mais comme la *condition de possibilité* de son fonctionnement adéquat.

Si le libéralisme et la démocratie connaissent des tensions, du fait que la décision démocratique peut limiter la décision individuelle et donc diminuer la liberté, les néolibéraux cherchent à réduire ces tensions au sein de leurs propres conceptions. Selon Viktor Vanberg<sup>44</sup> par exemple, un continuateur de la pensée de Hayek et de Buchanan, les différences entre les deux idéaux sont avant tout accidentels, car ils partagent le même fonde-

---

<sup>40</sup> Friedman (1953).

<sup>41</sup> Lippmann (1925).

<sup>42</sup> Buchanan (1975).

<sup>43</sup> Hayek (1979).

<sup>44</sup> Vanberg (2008).

ment normatif: la souveraineté individuelle. Le recours au contractualisme chez plusieurs néolibéraux participe de cette conception. Exemplement Buchanan, dans *The Limits of Liberty* (1975) et dans *Reason of Rules* (1985), défend l'idée d'un choix constitutionnel des règles du jeu par des individus rationnels. La limitation de la démocratie devient ainsi légitime si elle est consentie par les individus eux-mêmes.

Enfin, l'argument de la souveraineté individuelle est utilisé d'une deuxième façon, pour montrer que cette forme de l'idéal démocratique se réalise mieux dans le marché que dans le processus démocratique classique. Avec la figure du consommateur souverain, tel qu'elle apparaît avec Mises<sup>45</sup>, le marché devient l'espace démocratique par excellence en ce que les échanges suivent la règle du consentement. Deux façons de défendre cette position sont illustrées par Friedman dans *Capitalisme et liberté*. D'une part, le marché est vu comme une forme de démocratie de la consommation, où chaque acte de consommer est équivalent à un vote; d'autre part, l'échange est perçu comme forme suprême de consentement individuel, réalisant à son plus haut degré l'idéal démocratique. On peut ainsi lire que:

De ce point de vue, le rôle du marché est, comme nous l'avons déjà noté, de permettre l'unanimité sans uniformité; c'est un système de représentation effectivement proportionnelle. En revanche, ce qui caractérise l'action politique, c'est qu'elle tend à exiger ou à imposer une large uniformité<sup>46</sup>.

Il faut donc limiter la démocratie comme institution aux questions auxquelles le marché ne peut pas répondre (par exemple les questions de défense nationale), puisque le marché est déjà une institution démocratique, permettant l'expression de la pluralité des désirs individuels. Le marché permet de faire émerger une volonté commune spontanée dans le système des prix, reflétant les préférences de chacun. En outre, il s'exerce avec une contrainte minimale puisque l'échange est caractérisé par l'intérêt commun. Chaque individu n'achète, en effet, que s'il accorde plus d'utilité à ce qu'il achète que le prix qu'il est prêt à payer, et ne vend que si son utilité est moindre que le prix auquel il le vend. La thèse de la limitation de la démocratie par des règles générales, également défendue par Friedman, va ainsi de pair avec la reconnaissance du caractère éminemment démocratique du processus marchand.

Toutes ces positions, qu'elles soient profondément critiques, limitatives ou encore qu'elles se réapproprient le concept de démocratie, montrent

---

<sup>45</sup> Olsen (2019).

<sup>46</sup> Friedman (1960, 68).

que les relations entre démocratie et néolibéralisme sont complexes. Une critique de ces positions doit prendre en compte tout autant les oppositions des néolibéraux à certaines formes de démocratie que les tentatives de récupération du concept, pour en montrer les éventuelles mystifications. Il nous apparaît, sur ce point, que les articles contenus dans ce dossier permettent d'apporter un éclaircissement aux enjeux des redéfinitions néolibérales de la démocratie et des limites de cette reprise.

## **7. Présentation du dossier**

Les textes et articles réunis dans ce dossier visent ainsi à aborder et à problématiser, sous des différents angles et à partir la mobilisation de sources multiples, les propositions néolibérales dans leur rapport au thème de la démocratie. L'article qui ouvre nos discussions est celui d'Arnaud Mila-nèse, *Les sources lippmanniennes du problème néolibéral de la démocratie: la démocratie "reconstruite" de 34*, dans lequel, se concentrant sur la pensée de Water Lippmann et ses conceptions démocratiques, l'auteur part du texte peu travaillé *The Method of Freedom* (1934) pour comprendre les origines historiques d'une redéfinition néolibérale de la démocratie. Odile Tourneux, dans *Deux conceptions néolibérales de la souveraineté et de la démocratie: aux origines de la gouvernance européenne*, montre l'importance ultérieure de Walter Lippmann et de Wilhelm Röpke pour les institutions européennes, ce qui permet à l'autrice de défendre l'idée selon laquelle la gouvernance néolibérale européenne tire sa force des conceptions démocratiques qu'elle véhicule. L'article d'Etienne Wiedemann, *La réalisation optimale de l'idéal démocratique par l'extension du marché selon Milton Friedman*, interroge, à son tour, la manière dont Milton Friedman participe à la captation sémantique du vocable de démocratie de façon originale. L'auteur montre ainsi à la fois les originalités de Friedman, au-delà de son rôle de vulgarisateur, et propose des critiques de la théorie qu'on trouve dans *Capitalisme et liberté*. Nathanaël Colin-Jaeger, dans *L'idéal démocratique contre la démocratie. Buchanan et l'économie politique constitutionnelle*, montre que le néolibéralisme, à partir l'exemple de James Buchanan, ne peut être simplement taxé d'anti-démocratique, puisque les néolibéraux ont proposé une nouvelle conception de la démocratie libérale comme démocratie constitutionnelle, aspect ce que l'auteur analyse en détail. Les deux derniers articles du dossier sont ceux de Thibaut Rioufreyt, *Destituer les citoyens, contraindre les individus. Le néo-libéralisme contre la démocratie*, et celui de Stephen W. Sawyer, *From Histories of Liberalism to a History*

*of the Demos: Toward a Democratic Critique of Neoliberalism*. Le premier propose de d'interroger la relation entre le néolibéralisme et la démocratie sous trois angles différents: celui de la visée anti-démocratique concernant la manière dont les néolibéraux cherchent à restreindre le principe et la portée de la souveraineté populaire, celui lié à la constitution d'un régime de subjectivation, produisant un sujet néolibéral en tension avec la figure du citoyen et, finalement, le dernier touchant à la question de la production d'une gouvernementalité qui contraint les individus et cherche à façonner leur comportement. Le second, enfin, explore la question de la généalogie de l'union entre démocratie et libéralisme. Cette compréhension, sans laquelle nous ne pouvons pas répondre à l'un des défis essentiels des critiques démocratiques récentes du néolibéralisme, souligne la nécessité d'élaborer une théorie de la démocratie qui ne soit pas liée aux différentes théories néolibérales et donc de s'extirper des conceptualisations néolibérales de la démocratie pour proposer un théorique démocratique contre le néolibéralisme. Pour ce faire, l'auteur cherche à comprendre comment, dans le contexte des années 1960 et 1970, l'intérêt croissant pour l'histoire du libéralisme s'est développé dans une relation complexe avec le projet néolibéral, offrant des visions contradictoires des origines et des ambitions de la démocratie. Enfin, pour clore le dossier, l'entretien avec Christian Laval, *Les métamorphoses du néolibéralisme*, revient sur la contribution de l'auteur à la littérature sur le sujet, et explore plusieurs voies nouvelles pour enrichir notre compréhension du concept et du phénomène historique.

Du fait de l'hétérogénéité d'approches et des sources utilisées, cet ensemble de textes nous permettent donc d'avoir une vision élargie des débats autour de la question des rapports entre néolibéralisme et démocratie, ainsi que celle, complémentaire et tout aussi importante, de la relation entre démocratie et néolibéralisme.

## Bibliographie

- Audier S. (2008), *Le colloque Lippmann. Aux origines du "néolibéralisme"*, Lormont: Le Bord de l'eau.
- Audier S. (2012), *Néolibéralisme(s)*, Paris: Grasset.
- Audier S. (2013), *Les paradigmes du "Néolibéralisme"*, "Cahiers philosophiques", 133 (2): 21-40.
- Biebricher T. (2015), *Neoliberalism and Democracy*, "Constellations", 22 (2): 255-266.

- Biebricher T. (2019), *The Political Theory of Neoliberalism*, Stanford: Stanford University Press.
- Biebricher T. (2020), *Neoliberalism and Authoritarianism*, “Global Perspectives”, 1 (1): 11872.
- Birch K. (2017), *A research agenda for neoliberalism*, Northampton: Elgar.
- Bourdieu P. (1998), *L'essence du néolibéralisme*, “Le Monde diplomatique”, mars 1998.
- Buchanan J.M. (1975), *Les limites de la liberté*, Paris: Litec.
- Buchanan J.M. (1999a), *The Foundations of Normative Individualism*, in *The Logical Foundations of Constitutional Democracy: The Collected Works of James M. Buchanan*, vol. I, Indianapolis: Liberty Fund, 281-291.
- Buchanan J.M. (1999b), *The Domain of Constitutional Economics*, in *The Logical Foundations of Constitutional Democracy: The Collected Works of James M. Buchanan*, vol. I, Indianapolis: Liberty Fund, 377-395.
- Buchanan J., Tullock G. (1962), *The Calculus of Consent*, Indianapolis, Indianapolis: Liberty Fund.
- Buchanan J., Wagner R. (1977), *Democracy in Deficit, the political Legacy of Lord Keynes*, Indianapolis: Liberty Fund.
- Burgin A. (2012), *The Great Persuasion: Reinventing Free Markets Since the Depression*, Cambridge: Harvard University Press.
- Brennan G., Buchanan J. (1985), *The reason of rules: Constitutional Political Economy*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Brown W. (2015), *Défaire le Démos*, Paris: Editions Amsterdam.
- Brown W. (2019), *In the Ruins of Neoliberalism*, New York: Columbia University Press.
- Caré S., Châton G. (2016), *Néolibéralisme(s) et démocratie(s)*, “Revue de philosophie économique”, 17 (1): 3-20.
- Chamayou G. (2018), *La société ingouvernable*. Paris: La fabrique.
- Colin-Jaeger N., Bedeleem M. (2021, à paraître), *L'héritage conservateur du néolibéralisme*, “Astérior”, 23.
- Christoph G. (2012), *Du nouveau libéralisme à l'anarcho-capitalisme*, thèse en études anglophones, Lyon 2.
- Crouch C. (2004), *Post-Democracy*, London: Polity Press.
- Crouch C. (2011), *The Strange Non-death of Neoliberalism*, London: Polity Press.
- Dardot P., Laval C. (2009), *La nouvelle Raison du monde*, Paris: La Découverte.
- Dardot P., Laval C. (2016), *Ce cauchemar qui n'en finit pas. Comment le néolibéralisme défait la démocratie*, Paris: La Découverte.

- Davies W. (2014), *The Limits of Neoliberalism. Authority, Sovereignty and the Logic of Competition*, London: Sage.
- Duménil G., Lévy D. (2014), *La grande bifurcation: en finir avec le néolibéralisme*, Paris: La Découverte.
- Eucken W. (1940), *Die Grundlagen der Nationalökonomie*, Jena: Gustav Fisher.
- Eucken W. (1949) [2006], *The competitive order and its implementation*, “Competition Policy International”, 2 (2): 219-245.
- Flew T. (2014), *Six Theories of Neoliberalism*, “Thesis Eleven”, 122 (1): 49-71.
- Foucault M. (1979). *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris: Seuil/Gallimard.
- Friedman M. (1953), *The Methodology of Positive Economics*, in Id., *Essays in Positive Economics*, Chicago: Chicago University Press, 3-43.
- Friedman M. (1962), *Capitalisme et liberté*, Paris: Flammarion.
- Gamble A. (1994), *The Free Economy and the Strong State: The Politics of Thatcherism*, London: Palgrave MacMillan.
- Girard C. (2019), *Délibérer entre égaux. Enquête sur l'idéal démocratique*, Paris: Vrin.
- Harvey D. (2005), *Brève histoire du néolibéralisme*, Paris: Les Prairies ordinaires.
- Hayek F. (1935a) [1948], *Socialist Calculation I: The Nature and History of the Problem*, in Id., *Individualism and Economic Order*, Chicago: Chicago University Press, 119-147.
- Hayek F. (1935b) [1948], *Socialist Calculation II: The State of the Debate*, in Id., *Individualism and Economic Order*, Chicago: Chicago University Press, 148-180.
- Hayek F. (1944), *La route de la servitude*, Paris: PUF.
- Hayek F. (1949) [1992], *Opening Address to a Conference at Mont Pelerin*, in *Friedrich August von Hayek Collected Works*, vol. 4, Chicago: University of Chicago Press: 237-248.
- Hayek F. (1960), *La Constitution de la liberté*, Paris: Litec.
- Hayek F. (1973, 1976, 1979), *Droit, Législation, Liberté*, Paris: PUF.
- Hirschman A. (1991), *The rhetoric of reaction: perversity, futility, jeopardy*, Cambridge: Harvard University Press.
- Innset O. (2020), *Reinventing Liberalism*, London: Springer.
- Lippmann W. (1925), *Le Public Fantôme*, Paris: Demopolis.
- Lippmann W. (1937), *La cité libre*, Paris: Les Belles Lettres.
- MacEwan A. (1999), *Neo-liberalism or Democracy? Economy Strategy, Markets, and Alternatives for the 21st Century*, London: Zed Books.



- Maclean N. (2017), *Democracy in Chains*, New York: Viking.
- Milanèse A. (2020), *Walter Lippmann, d'un nouveau libéralisme à l'autre*, Paris: Classiques Garnier.
- Mirowski P. (2013), *Never Let a Serious Crisis Go to Waste*, London: Verso Books.
- Mises L. (1922), *Le socialisme*, Paris: Librairie de Médicis.
- Olsen N. (2019), *The Sovereign Consumer*, London: Palgrave MacMillan.
- Ortega y Gasset J. (1927), *La révolte des masses*, Paris: Les Belles Lettres.
- Peck J. (2010), *Constructions of Neoliberal Reason*, Oxford: Oxford University Press.
- Plewhe D., Mirowski P. (2009), *The Road to Mont- Pèlerin: The Making of the Neoliberal Thought Collective*, Cambridge: Harvard University Press.
- Posner R. (2003), *Law, Pragmatism and Democracy*, Cambridge: Harvard University Press.
- Rougier L. (1929), *La mystique démocratique (ses origines, ses illusions)*, Paris: Albatros.
- Slobodian Q. (2018), *Globalists: The End of Empire and the Birth of Neoliberalism*, Cambridge: Harvard University Press.
- Solchany J. (2015), *Wilhelm Röpke, l'autre Hayek: aux origines du néolibéralisme*, Paris: Publications de la Sorbonne.
- Solchany J. (2016), *Le problème plus que la solution: la démocratie dans la vision du monde néolibérale*, "Revue de philosophie économique", 17 (1): 135-169.
- Stiegler B. (2019), *"Il faut s'adapter". Sur un nouvel impératif politique*, Paris: Gallimard.
- Streeck W. (2014), *Buying Time: The Delayed Crisis of Democratic Capitalism*, London: Verso.
- Vanberg V. (2008), *On the complementarity of liberalism and democracy – a reading of F.A. Hayek and J.M. Buchanan*, "Journal of Institutional Economics", 4 (2): 139-161.
- Vanberg V. (2011), *Liberal constitutionalism, constitutional liberalism and democracy*, "Constitutional Political Economy", 22 (1): 1-20.
- Vanberg V. (2018), *James M. Buchanan: Political Economist, Consistent Individualist*, in Wagner R.E. (ed.), *James M. Buchanan A Theorist of Political Economy and Social Philosophy*, London: Palgrave Macmillan, 539-576.
- Wacquant L. (2009), *Punishing the Poor: The Neoliberal Government of Social Insecurity*, Duke: Duke University Press.

*Nathanaël Colin-Jaeger et Carolina Verlengia*

Zamora Vargas D. (2020), *How Neoliberalism Reinvented Democracy*,  
“Revue Tocqueville/The Tocqueville Review”, 41 (2): 7-17.